

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
1 64 72

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation bâtiments départementaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2020 pour la délégation bâtiments départementaux doivent permettre de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et d'engager celles nécessaires pour répondre en termes de construction, de maintenance et d'entretien aux besoins de la collectivité pour l'exercice de cette politique publique.

Les actions de cette délégation concernent deux directions des services départementaux, à savoir la direction de l'architecture et de la construction – DAC – et la direction de la maintenance et de l'exploitation – DME.

Au travers de la direction de l'architecture et de la construction, le Département intervient sur un patrimoine qui – en dehors des collèges – relève de différentes politiques publiques telles que la solidarité, l'équipement du territoire, l'environnement, la culture, ainsi que la construction de casernes de gendarmerie et de centres de secours.

A ce titre, seront réalisés en 2020 les travaux liés :

- au pôle évènementiel de la Joliette - 2ème phase -,
- à la restructuration de la maison de la solidarité du territoire d'Aix-en-Provence,
- à la sécurisation de l'accueil de l'Hôtel du Département.

Par ailleurs, le chantier des réserves du Musée Départemental d'Art Antique sis en Arles, ainsi que le remplacement du vitrage des archives et bibliothèque départementale de prêt sises à Marseille, se termineront.

D'autres chantiers verront le jour, parmi lesquels la restauration de la bastide "La Blancherie", sise à Saint Pons, ainsi que la gendarmerie de Roquevaire.

Parallèlement à ces chantiers, des études seront menées pour la création de nouvelles casernes de gendarmerie à Éguilles, Saint-Martin-de-Crau et Trets, ainsi que pour la restructuration de l'immeuble départemental sis 66, rue Saint Sébastien à Marseille.

Une augmentation d'AP concerne notamment le pôle évènementiel de la Joliette -2ème phase - la création de la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports, ainsi que la réhabilitation du musée départemental d'Arles Antique.

De son côté, la direction de la maintenance et de l'exploitation assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bâtiments abritant les services de la collectivité, hormis l'Hôtel du Département.

Pour ce parc de 575 bâtiments – hors collèges – cette mission est assurée par le service maintenance des bâtiments (SMB), le service d'exploitation technique des bâtiments (SETB) ainsi que par le service prestations urgentes et ateliers (SPUA).

Les budgets nécessaires à l'exécution des missions de ces trois services sont récurrents d'une année sur l'autre. Ils correspondent au niveau d'intervention indispensable au maintien en l'état des bâtiments et à l'accueil en toute sécurité des personnels en poste et du public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL